



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CREDIT 12 MOIS

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	13
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	34
4. Certification du Commissaire aux comptes	35
5. Comptes de l'exercice	40
6. Annexe(s)	122



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement macro-économique

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. L'inflation s'est nettement modérée par rapport au pic observé en 2022 ce qui a permis aux banques centrales d'amorcer un cycle de baisse de taux.

L'économie américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en septembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée uniquement au commerce extérieur. La consommation des ménages est restée faible en dépit de gains de pouvoir d'achat. Les salaires se sont en effet ajustés avec retard à l'inflation et ont progressé plus vite que celle-ci en 2024. La faible croissance de la zone euro est liée à la récession de l'Allemagne. Celle-ci a pâti de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, du poids relativement plus important du secteur manufacturier, qui a continué de se contracter, et de son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France et en Italie et s'est révélée robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à la fin du mois de septembre 2024. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, elle s'est établie à 2,4 % en septembre 2024, contre 3,7 % un an auparavant, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 1,7 % en septembre 2024, contre 4,3 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022. Cette forte désinflation a résulté d'un effet de base important sur les prix de l'énergie et du net ralentissement de l'inflation dans l'alimentation et les biens manufacturés. En revanche, l'inflation dans les services est restée élevée, traduisant la persistance de tensions salariales, notamment en zone euro (3,9 % en septembre 2024).

Les banques centrales ont maintenu leurs taux à des niveaux restrictifs une bonne partie de l'année, en raison d'une inflation encore élevée, avant de commencer un cycle d'assouplissement monétaire.

Après avoir relevé ses taux de 525 points de base (pb) entre mars 2022 et juillet 2023, pour porter le taux des Fed funds dans la fourchette [5,25% ; 5,50%], la Fédérale Reserve (Fed) a laissé ses taux inchangés, jusqu'au mois d'août 2024, en raison du maintien d'une inflation bien supérieure à la cible suivie, de 2 %. A partir de novembre 2023, le ton s'est toutefois infléchi, la Fed laissant présager un potentiel assouplissement de sa politique monétaire à venir. Le 18 septembre 2024,



1. Rapport de Gestion

la banque centrale a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Comme elle l'avait quasiment pré-annoncé lors de la réunion du mois d'avril, la BCE a baissé ses taux directeurs le 6 juin 2024, de 25 points de base, pour ramener le taux de dépôt à 3,75 %. Le recul du taux d'inflation de plus de 2,5 points de pourcentage depuis septembre 2023 et l'amélioration des perspectives d'inflation en ont été à l'origine. La BCE a de nouveau baissé de 25 pb le taux de dépôt, le 12 septembre, pour le ramener à 3,50 %, et le corridor entre le taux de dépôt et le taux de refinancement a été réduit à 15 pb, comme annoncé en mars. Depuis cette réunion, les membres de la BCE ont laissé présager une nouvelle baisse des taux dès la réunion du mois d'octobre. L'inflation plus faible que prévu en septembre et les gains de pouvoir d'achat, qui tardent à avoir un impact positif sur la consommation, les rendent plus confiants dans l'atteinte de la cible d'inflation de 2 % à moyen terme. La Banque centrale continue dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP depuis le mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

La sensibilité taux a évolué entre 0 et 1 avec une sensibilité crédit entre 1.5 et 2.

Dans un premier temps, la couverture taux était à la fois via swaps et à la fois via futures 2 ans et 5 ans a permis de protéger le portefeuille face à la remontée des taux aussi bien sur la partie courte que sur la partie 5 ans.

Nous avons remonté progressivement cette sensibilité taux dans le contexte baissier taux au cours de l'année avec un point haut à 1 pour fin septembre 2024.

Dans un second temps, les spreads obligataires se sont resserrés de plus de 70 bps pour la partie 1-3 ans (BBGB EURO AG CORP 1-3Y) et de 77 bps pour les titres corporates 3-5 ans (BBGB EURO AG CORP 3-5Y).

La performance sur l'ensemble de l'exercice de toutes les parts du PTF figurent ci-dessous :

- o FR0011375989 Perf nette 5.166 % Perf bench 3.975 %
- o FR0012223469 Perf nette 5.409 % Perf bench 3.975 %
- o FR0011405026 Perf nette 4.953 % Perf bench 3.975 %
- o FR0013240892 Perf nette 5.315% Perf bench 3.975 %

Dans ce contexte de fort de baisse de taux et de resserrement des spreads de crédits, nous avons eu des souscriptions sur le fonds de près de 300 millions pour un actif à fin septembre 2024 de 1.102 milliards environ.

Les fondamentaux des entreprises nous paraissent solides, nous favorisons les titres de maturité maximale à 6 ans dans le portefeuille ayant désormais un taux de rendement très attractif et un taux de coupon intéressant compte tenu des baisses de taux à venir .



1. Rapport de Gestion

Notre gestion active ESG nous a permis d'investir sur le marché primaire certains titres obligataires ayant des caractéristiques ESG supérieures à notre univers de référence, nous sélectionnons les titres en fonction des critères extra financiers mis en place au travers la labellisation V2 du portefeuille.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	289 229 089,82	297 181 666,42
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	188 003 226,52	183 720 174,87
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.9% 18-06-26	45 093 388,56	45 221 754,48
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	37 692 526,44	50 790 257,01
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-05-25	24 196 580,11	24 203 837,41
LA BANQUE POSTALE 131223 FIX 0.0	23 997 406,95	24 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 151223 FIX 0.0	23 997 406,95	24 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 141223 FIX 0.0	21 997 623,03	22 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 170724 FIX 0.0	19 997 966,87	20 000 000,00
EDF 200624 FIX 0.0	19 987 374,64	20 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 150 652 411,40**

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 150 652 411,40

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 149 218 500,00**

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 825 718 500,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 323 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	3 043 238,34
Total	3 043 238,34
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	131 976,03
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	131 976,03
. Frais opérationnels directs	-3 341 118,71
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	-3 341 118,71

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	153 175 232,21	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	14,42	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	0,00	0,00	153 175 232,21	0,00	0,00
------------------------------------	------	------	----------------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		3 043 238,34		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		3 043 238,34	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	3 703 233,72	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	144 568 230,22	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	4 903 768,27	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	131 976,03	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	-3 341 118,71	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

1. PREAMBULE

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

2.1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

2.2. Composantes de la rémunération

Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

3. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

3.1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

3.2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

4. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management, voir le Règlement intérieur du Comité des Nominations et des Rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des Rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 33 136 152 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 108 065 €

Effectifs concernés : 412

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 19 510 380 €

- Cadres supérieurs : 4 731 500 €

- Membres du personnel : 14 778 880 €

Effectifs concernés : 97



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

OSTRUM SRI CREDIT 12M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT 12M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CREDIT 12M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

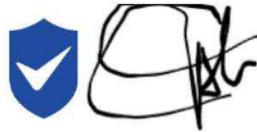
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	809 708 281,35
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	809 708 281,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	35 496 822,59
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	35 496 822,59
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	62 681 263,08
OPCVM	62 681 263,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	4 329 900,82
Opérations temporaires sur titres (H)	153 175 232,21
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	153 175 232,21
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 065 391 500,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	164 915 403,17
Comptes financiers	721 120,03
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	165 636 523,20
Total de l'actif I+II	1 231 028 023,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 009 597 488,01
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	52 343 798,87
Capitaux propres I	1 061 941 286,88
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 061 941 286,88
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	151 112 850,16
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	151 112 850,16
Instruments financiers à terme (B)	8 962 202,53
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	160 075 052,69
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 903 230,04
Concours bancaires	108 453,64
Sous-total autres passifs IV	9 011 683,68
Total Passifs : I+II+III+IV	1 231 028 023,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	17 846 823,87
Produits sur titres de créances	1 425 905,06
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	3 433 604,01
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	3 657 652,90
Sous-total produits sur opérations financières	26 363 985,84
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-535 788,58
Charges sur opérations temporaires sur titres	-3 234 615,55
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-157 034,67
Sous-total charges sur opérations financières	-3 927 438,80
Total revenus financiers nets (A)	22 436 547,04
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 095 654,93
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 095 654,93
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	19 340 892,11
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 672 208,11
Sous-total revenus nets I = (C+D)	21 013 100,22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-3 191 390,47
Frais de transactions externes et frais de cession	-475 639,25
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 667 029,72
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	364 372,03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-3 302 657,69



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	31 214 386,36
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	8 625,86
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	31 223 012,22
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 410 344,12
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	34 633 356,34
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	52 343 798,87

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à réaliser, sur la période de placement recommandée de 12 mois minimum :
- pour la part I, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part L, une performance annuelle supérieure de 0,20% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part X, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels,
- pour la part GP, une performance annuelle supérieure de 0,40% à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion internes et externes réels ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	1 226 899 679,39	1 539 409 756,37	1 047 898 540,18	806 583 417,21	1 061 941 286,88
Part OSTRUM SRI 12M GP en EUR					
Actif net	4 262 652,93	7 657 962,60	3 319 341,94	8 946 238,23	9 954 316,99
Nombre de titres	42 951,39479	76 926,54161	34 146,58180	87 562,88142	92 517,44122
Valeur liquidative unitaire	99,24	99,54	97,20	102,16	107,59
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,78	0,11	0,00	2,13	-0,33
Capitalisation unitaire sur revenu	0,07	0,10	0,21	1,23	2,20
Part OSTRUM SRI 12M I en EUR					
Actif net	183 640 871,86	393 916 107,50	318 029 109,14	260 275 932,44	223 773 468,68
Nombre de titres	17 805,69984	38 054,66468	31 446,33216	24 483,25426	20 015,54159
Valeur liquidative unitaire	10 313,60	10 351,32	10 113,39	10 630,77	11 179,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-81,93	12,46	-0,09	222,46	-34,77
Capitalisation unitaire sur revenu	13,27	15,86	27,46	129,67	211,32
Part OSTRUM SRI 12M L en EUR					
Actif net	313 930 914,95	315 214 221,41	104 272 162,89	56 542 341,83	223 574 728,48
Nombre de titres	309 078,17485	309 828,40816	105 112,90464	54 316,35377	204 637,18718
Valeur liquidative unitaire	1 015,70	1 017,38	992,00	1 040,98	1 092,54
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,07	1,22	0,00	21,79	-3,40
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,71	-0,46	0,68	10,98	18,54



5. Comptes de l'exercice

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Part OSTRUM SRI 12M X en EUR					
Actif net	725 065 239,65	822 621 464,86	622 277 926,21	480 818 904,71	604 638 772,73
Nombre de titres	71 518,51737	80 828,26080	62 569,01103	45 966,05208	54 837,13112
Valeur liquidative unitaire	10 138,14	10 177,39	9 945,46	10 460,30	11 026,08
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,00	12,25	12,15	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-80,53	0,00	0,00	230,97	-34,27
Report à nouveau unitaire sur revenu	483,73	501,50	530,51	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	664,03	233,11



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.



5. Comptes de l'exercice

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,70% pour la part L
- 0,60% pour la part I
- 0,50% pour la part X
- 0,65% pour la part GP

Le taux global de provisions des frais de gestion (hors frais de transaction) sur la base de l'actif moyen annuel est de :

- Pour la part L : 0,42%
- Pour la part I : 0,25%
- Pour la part X : 0,20%
- Pour la part GP : 0,27%

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015) :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».



5. Comptes de l'exercice

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Des frais de gestion variables seront prélevés, uniquement sur les parts I et L, au profit de la société de gestion. Ils sont calculés de la manière suivante :

20% de la surperformance, nette de frais de gestion fixes de la part, réalisée par le FCP depuis la précédente valeur liquidative, par rapport à la progression réalisée sur la Période de Référence considérée par l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 0,70% sur la part I et de 0,50% pour la part L selon le mécanisme suivant : La commission de surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle de l'indicateur de référence majoré de 0,70% pour la part I et de 0,50% pour la part L annuels capitalisés, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance (uniquement sur les parts I et L) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.



5. Comptes de l'exercice

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé, cours de clôture, libellé en Euro, majoré de 0,40% pour la part I et de 0,20% pour la part L.

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er octobre 2021.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI 12M I	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI 12M L	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI 12M X	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part OSTRUM SRI 12M GP	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	806 583 417,21
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 201 958 568,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-993 497 573,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	19 340 892,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 667 029,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	31 223 012,22
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 061 941 286,88

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI 12M GP		
Parts souscrites durant l'exercice	192 885,28589	20 063 506,06
Parts rachetées durant l'exercice	-187 930,72609	-19 750 162,24
Solde net des souscriptions/rachats	4 954,55980	313 343,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92 517,44122	
Part OSTRUM SRI 12M I		
Parts souscrites durant l'exercice	16 152,14974	177 101 515,67
Parts rachetées durant l'exercice	-20 619,86241	-226 105 645,46
Solde net des souscriptions/rachats	-4 467,71267	-49 004 129,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 015,54159	
Part OSTRUM SRI 12M L		
Parts souscrites durant l'exercice	241 192,05919	257 570 406,51
Parts rachetées durant l'exercice	-90 871,22578	-98 007 340,52
Solde net des souscriptions/rachats	150 320,83341	159 563 065,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	204 637,18718	
Part OSTRUM SRI 12M X		
Parts souscrites durant l'exercice	69 032,97795	747 223 140,15
Parts rachetées durant l'exercice	-60 161,89891	-649 634 425,11
Solde net des souscriptions/rachats	8 871,07904	97 588 715,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 837,13112	



5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI 12M GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI 12M GP FR0013240892	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	9 954 316,99	92 517,44122	107,59
OSTRUM SRI 12M I FR0011375989	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	223 773 468,68	20 015,54159	11 179,98
OSTRUM SRI 12M L FR0011405026	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	223 574 728,48	204 637,18718	1 092,54
OSTRUM SRI 12M X FR0012223469	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	604 638 772,73	54 837,13112	11 026,08



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	809 708,29	694 311,37	115 396,92	0,00	0,00
Titres de créances	35 496,82	11 720,35	23 776,47	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	153 175,23	148 345,21	4 830,02	0,00	0,00
Comptes financiers	721,12	0,00	0,00	0,00	721,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-151 112,85	0,00	-151 112,85	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-108,45	0,00	0,00	0,00	-108,45
Hors-bilan					
Futures	NA	-433 015,00	-392 703,50	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-203 500,00	203 500,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		217 861,93	-196 312,94	0,00	612,67



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	10 978,16	29 282,64	438 863,30	272 680,86	57 903,33	0,00
Titres de créances	13 187,34	5 527,03	11 720,35	5 062,11	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	3 703,23	51 660,74	92 907,49	4 903,77	0,00
Comptes financiers	721,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-151 112,85
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-108,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	-585 618,51	-240 100,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	86 699,99	111 000,00	-7 000,00	-150 400,00	-37 100,00	-3 200,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	100 500,00	127 505,19	37 706,22	-240 432,36	88 388,35	59 607,10	-151 112,85

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-95,08	-13,37	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-95,08	-13,37	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	733 542,03	61 075,02	15 091,24
Titres de créances	0,00	0,00	35 496,82
Opérations temporaires sur titres	140 296,41	11 319,84	1 558,98
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-120 000,00
Solde net	873 838,44	72 394,86	-67 852,96

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	468,29	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	873,14	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	110,55	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	153 175,23	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
	4 806,55	0,00
Caceis Bank	153 350,51	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	151 112,85
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	3 623,23
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	721,47
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	787,93
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	174,55
NATIXIS	0,00	197,43
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	579,65
Dettes		
Collatéral espèces		
	0,00	3 043,24

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	1 010 909,17
	Rétrocession de frais de gestion	18 201,86
	Dépôts de garantie en espèces	5 298 163,40
	Coupons et dividendes en espèces	430 875,00
	Collatéraux	158 157 057,53
	Autres créances	196,21
Total des créances		164 915 403,17
Dettes		
	Achats à règlement différé	4 594 938,71
	Rachats à payer	246 529,35
	Frais de gestion fixe	238 928,15
	Frais de gestion variable	779 595,49
	Collatéraux	3 043 238,34
Total des dettes		8 903 230,04
Total des créances et des dettes		156 012 173,13



5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part OSTRUM SRI 12M GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 270,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI 12M I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	585 714,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	242 165,07
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	258 639,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI 12M L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	673 072,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	182 898,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	90 227,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



5. Comptes de l'exercice

	30/09/2024
Part OSTRUM SRI 12M X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 028 667,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00



5. Comptes de l'exercice

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			21 491 265,58
	FR0014007LL3	BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	4 726 096,17
	FR0014009YD9	BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	9 224 438,90
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	6 067 058,10
	FR001400J2V6	BPCE 4.125% 10-07-28	1 473 672,41
TCN			0,00
OPC			59 677 521,18
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	1 317 837,78
	FR0014009DC5	OSTRUM SRI CREDIT 6M I	51 907 557,96
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	6 452 125,44
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			81 168 786,76



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	21 013 100,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	21 013 100,22
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	21 013 100,22

Part OSTRUM SRI 12M GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	203 746,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	203 746,03
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	203 746,03
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	203 746,03
Total	203 746,03
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI 12M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	4 229 828,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 229 828,05
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 229 828,05
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 229 828,05
Total	4 229 828,05
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI 12M L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	3 795 926,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 795 926,98
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 795 926,98
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 795 926,98
Total	3 795 926,98
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI 12M X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	12 783 599,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 783 599,16
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 783 599,16
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 783 599,16
Total	12 783 599,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 302 657,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-3 302 657,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 302 657,69

Part OSTRUM SRI 12M GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-30 957,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-30 957,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-30 957,66
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-30 957,66
Total	-30 957,66
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI 12M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-696 078,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-696 078,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-696 078,53
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-696 078,53
Total	-696 078,53
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI 12M L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-696 028,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-696 028,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-696 028,29
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-696 028,29
Total	-696 028,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI 12M X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 879 593,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 879 593,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 879 593,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 879 593,21
Total	-1 879 593,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			809 708 281,35	76,26
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			809 708 281,35	76,26
Assurance			3 432 339,29	0,32
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	1 100 000	1 158 946,69	0,11
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-08-28	EUR	2 200 000	2 273 392,60	0,21
Automobiles			32 940 598,02	3,10
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	3 200 000	3 353 891,67	0,32
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 3.75% 27-09-29	EUR	9 200 000	9 271 058,03	0,87
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	3 500 000	3 466 221,16	0,33
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	6 800 000	6 671 861,92	0,63
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 650 000	3 442 880,50	0,32
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	3 000 000	3 105 619,75	0,29
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	3 400 000	3 629 064,99	0,34
Banques commerciales			324 933 066,67	30,63
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 427 253,83	0,51
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	3 900 000	3 940 475,05	0,37
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	3 200 000	3 407 694,69	0,32
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	5 000 000	5 044 872,92	0,48
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	7 200 000	7 366 173,04	0,69
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	4 400 000	4 420 039,56	0,42
BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	EUR	9 400 000	9 229 501,72	0,87
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 149 266,00	0,20
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	5 000 000	5 056 393,84	0,48
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	7 500 000	7 851 078,08	0,74
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	2 900 000	3 048 103,79	0,29
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 19-11-27	EUR	8 400 000	7 849 466,75	0,74
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	1 099 000	1 163 783,64	0,11
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	5 700 000	5 467 258,07	0,51
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 583 436,15	0,15
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	9 100 000	9 743 623,36	0,92
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 726 096,17	0,45
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	9 400 000	9 224 438,90	0,87
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	5 900 000	6 067 058,10	0,57
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	1 400 000	1 473 672,41	0,14
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 451 864,38	0,23
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	6 500 000	6 238 622,57	0,59



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	8 400 000	8 832 915,29	0,83
CA 0.625% 12-01-28	EUR	7 400 000	7 042 492,66	0,66
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	5 100 000	5 209 459,97	0,49
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	6 200 000	6 028 064,34	0,57
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	957 077,43	0,09
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	5 300 000	5 288 432,93	0,50
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	100 000	104 286,30	0,01
CAIXABANK E3R+0.6% 19-09-28	EUR	8 000 000	8 025 866,67	0,76
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	1 800 000	1 825 414,50	0,17
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	1 700 000	1 710 507,89	0,16
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	7 400 000	7 039 362,82	0,66
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875% 22-05-28	EUR	2 100 000	2 198 531,71	0,21
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	4 400 000	4 466 971,62	0,42
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	5 350 000	5 198 241,40	0,49
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	15 000 000	15 492 361,64	1,46
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	5 200 000	5 438 863,78	0,51
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	7 700 000	7 790 772,73	0,73
JPM CHASE 3.674% 06-06-28 EMTN	EUR	7 300 000	7 531 319,40	0,71
JPM CHASE E3R+0.61% 06-06-28	EUR	3 000 000	3 020 674,50	0,28
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	6 600 000	6 363 341,18	0,60
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	3 900 000	3 733 686,10	0,35
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	100 000	105 167,67	0,01
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	6 900 000	7 192 318,03	0,68
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.7% 09-11-26	EUR	18 900 000	19 078 860,15	1,81
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	2 200 000	2 367 291,25	0,22
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	2 800 000	2 826 503,34	0,27
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 466 050,85	0,14
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	6 100 000	6 281 388,93	0,59
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	3 201 000	3 333 107,89	0,31
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	2 000	2 095,30	0,00
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	1 000	1 020,32	0,00
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	2 190 000	2 306 902,20	0,22
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	6 100 000	6 477 600,86	0,61
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	4 900 000	5 121 859,25	0,48
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	500 000	518 399,52	0,05
SG 0.625% 02-12-27	EUR	5 400 000	5 133 933,00	0,48
SG 4.125% 02-06-27	EUR	9 300 000	9 720 896,34	0,92
SG 4.75% 28-09-29	EUR	2 100 000	2 203 552,15	0,21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	3 500 000	3 676 702,05	0,35
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	700 000	765 895,38	0,07
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	900 000	927 729,86	0,09



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.58% 10-09-27	EUR	8 000 000	8 029 710,22	0,76
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	4 550 000	4 557 250,16	0,43
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 783 131,53	0,17
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 000	1 091,66	0,00
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	4 350 000	4 825 790,88	0,45
Boissons			8 970 359,04	0,84
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	1 100 000	1 134 428,22	0,11
CARLSBERG BREWERIES AS 4.0% 05-10-28	EUR	4 200 000	4 529 666,95	0,42
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.375% 27-02-28	EUR	1 500 000	1 554 708,69	0,15
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	1 700 000	1 751 555,18	0,16
Composants automobiles			37 312 321,41	3,51
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	3 200 000	3 281 673,64	0,31
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	5 600 000	5 820 182,03	0,55
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	1 000	1 011,96	0,00
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	680 000	719 609,06	0,07
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 812 351,33	0,17
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	3 000 000	3 055 525,90	0,29
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	1 900 000	1 938 648,08	0,18
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	4 000 000	4 043 672,33	0,38
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	5 900 000	5 922 078,12	0,56
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	10 200 000	10 717 568,96	1,00
Crédit à la consommation			15 015 753,06	1,41
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.023% 03-09-27	EUR	2 100 000	2 125 029,93	0,20
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	11 300 000	10 776 349,36	1,01
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	2 000 000	2 114 373,77	0,20
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			6 879 519,24	0,65
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 914 414,97	0,27
KRAFT HEINZ FOODS 3.5% 15-03-29	EUR	3 801 000	3 965 104,27	0,38
Distribution spécialisée			2 834 771,02	0,27
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	2 700 000	2 834 771,02	0,27
Electricité			12 298 311,11	1,16
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 897 904,88	0,27
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 625 352,05	0,25
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	3 000 000	3 130 302,33	0,29
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.625% 21-04-29	EUR	3 500 000	3 644 751,85	0,35
Epargne et prêts hypothécaires			9 158 005,62	0,86
CELLNEX FINANCE 0.75% 15-11-26	EUR	1 700 000	1 638 168,21	0,15
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	3 400 000	3 214 787,56	0,30



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	4 300 000	4 305 049,85	0,41
Equipement et services pour l'énergie			8 354 284,77	0,79
EUROGRID GMBH 1 3.598% 01-02-29	EUR	3 100 000	3 228 143,67	0,30
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	5 000 000	5 126 141,10	0,49
Equipements électriques			7 048 803,84	0,66
NEXANS 4.25% 11-03-30	EUR	4 700 000	4 922 168,36	0,46
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	2 100 000	2 126 635,48	0,20
Equipements et fournitures médicaux			100 841,67	0,01
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	EUR	100 000	100 841,67	0,01
FPI de détail			5 744 885,25	0,54
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	5 100 000	5 744 885,25	0,54
Gestion et promotion immobilière			6 906 709,26	0,65
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	3 500 000	3 403 500,21	0,32
ISSUE GLOBAL AS 1.25% 07-07-25	EUR	3 550 000	3 503 209,05	0,33
Gestion immobilière et développement			1 049,16	0,00
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	1 000	1 049,16	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			178 300,83	0,02
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	169 000	178 300,83	0,02
Infrastructure de transports			1 003 959,43	0,09
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 959,43	0,09
Logiciels			2 946 528,49	0,28
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	3 000 000	2 946 528,49	0,28
Marchés de capitaux			90 181 233,53	8,49
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 707 393,55	0,35
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	3 600 000	3 927 486,10	0,37
BANCO SANTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	7 900 000	7 638 274,08	0,72
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	2 200 000	2 284 970,13	0,22
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.625% 27-09-26	EUR	9 600 000	9 656 415,12	0,91
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	4 100 000	4 350 458,02	0,41
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	10 000 000	10 030 433,33	0,93
DXC CAPITAL FUNDING 0.45% 15-09-27	EUR	6 500 000	5 991 047,33	0,56
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	5 200 000	5 304 180,08	0,50
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.875% 15-01-26	EUR	6 550 000	6 417 491,89	0,60
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	70 000	74 786,44	0,01
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.875% 13-09-27	EUR	1 800 000	1 869 349,81	0,18
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	7 100 000	7 201 575,71	0,68
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 14-04-26	EUR	5 800 000	5 563 334,58	0,52



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	6 400 000	6 583 889,53	0,62
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	2 200 000	2 181 485,04	0,21
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	7 200 000	7 398 662,79	0,70
Pétrole et gaz			6 022 110,33	0,57
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	6 150 000	6 022 110,33	0,57
Produits alimentaires			3 210 921,64	0,30
DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 210 921,64	0,30
Produits chimiques			8 116 240,51	0,76
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	5 300 000	5 099 161,95	0,48
SOLVAY 3.875% 03-04-28	EUR	2 900 000	3 017 078,56	0,28
Produits pharmaceutiques			1 344 980,00	0,13
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	1 300 000	1 344 980,00	0,13
Produits pour l'industrie du bâtiment			7 471 005,81	0,70
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	EUR	2 700 000	2 736 472,19	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	4 600 000	4 734 533,62	0,44
Services aux collectivités			18 052 662,29	1,70
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	7 700 000	7 744 247,86	0,73
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	800 000	821 392,99	0,08
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	EUR	9 500 000	9 487 021,44	0,89
Services aux entreprises			28 589 764,75	2,69
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	2 900 000	2 878 078,78	0,27
AVERY DENNISON 1.25% 03-03-25	EUR	11 000 000	10 978 159,73	1,04
ELIS EX HOLDELIS 3.75% 21-03-30	EUR	5 800 000	5 972 864,63	0,56
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	5 000 000	5 653 018,03	0,53
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.375% 06-03-29	EUR	2 900 000	3 107 643,58	0,29
Services aux professionnels			3 514 410,47	0,33
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18-03-29	EUR	3 400 000	3 514 410,47	0,33
Services clientèle divers			24 610 394,17	2,32
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	4 600 000	4 799 547,87	0,45
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	8 700 000	9 200 850,44	0,87
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	2 800 000	2 981 059,63	0,28
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	EUR	2 000 000	2 081 867,12	0,20
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 250 298,41	0,12
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	1 700 000	1 747 687,88	0,16
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	2 400 000	2 549 082,82	0,24
Services de télécommunication diversifiés			1 614 375,00	0,15
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	1 500 000	1 614 375,00	0,15



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			129 379 294,78	12,18
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	700 000	712 199,18	0,07
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 14-02-28	EUR	6 200 000	6 547 181,20	0,62
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	1 500 000	1 576 362,87	0,15
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	EUR	4 000 000	4 035 635,62	0,38
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	2 200 000	2 279 758,74	0,21
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	2 000 000	2 070 548,22	0,19
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 18-07-27	EUR	4 200 000	4 254 075,47	0,40
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	10 100 000	9 598 357,90	0,90
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	2 900 000	3 076 183,24	0,29
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	1 900 000	1 972 534,19	0,19
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	1 200 000	1 226 861,59	0,12
DIAGEO FINANCE E3R+0.3% 20-06-26	EUR	5 000 000	5 012 713,33	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	6 100 000	5 861 489,16	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-06-27	EUR	11 000 000	10 326 501,64	0,98
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-11-25	EUR	6 000 000	5 850 154,75	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 3.375% 23-07-28	EUR	5 300 000	5 433 904,86	0,51
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	2 200 000	2 290 760,28	0,22
NATURGY FINANCE BV 3.25% 02-10-30	EUR	4 600 000	4 602 438,00	0,43
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 28-03-27	EUR	2 700 000	2 705 124,75	0,25
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	4 900 000	4 988 110,73	0,47
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 700 000	1 760 434,49	0,17
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	2 700 000	2 827 976,90	0,27
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	5 300 000	5 822 401,31	0,55
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-01-27	EUR	3 300 000	3 395 424,01	0,32
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	3 000 000	3 026 966,67	0,29
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.43% 21-08-26	EUR	5 000 000	5 028 272,50	0,47
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.0% 16-09-25	EUR	3 200 000	3 221 578,96	0,30
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	3 200 000	3 339 494,56	0,31
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	5 000 000	5 078 480,00	0,48
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.75% 10-09-26	EUR	6 000 000	6 092 521,64	0,57
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	EUR	1 400 000	1 418 644,93	0,13
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-29	EUR	1 400 000	1 414 430,93	0,13
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	2 400 000	2 531 772,16	0,24
Transport routier et ferroviaire			1 540 480,89	0,15
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	1 500 000	1 540 480,89	0,15
TITRES DE CRÉANCES			35 496 822,59	3,34
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			35 496 822,59	3,34



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Banques commerciales			604 776,18	0,06
CAIS F E3R+0.3% 13-01-25	EUR	500 000	504 392,08	0,05
CAIS F E3R+0.3% 25-11-24	EUR	100 000	100 384,10	0,01
Electricité			6 835 650,62	0,64
EDF 250725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 835 650,62	0,64
Emballage et conditionnement			4 884 698,84	0,46
VERALLIA SASU 110725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 884 698,84	0,46
Gestion immobilière et développement			13 086 953,75	1,23
NEXITY E3R+0.35% 29-11-24	EUR	13 000 000	13 086 953,75	1,23
Sociétés commerciales et de distribution			10 084 743,20	0,95
REXEL E3R+0.9% 28-02-25	EUR	5 000 000	5 022 636,39	0,47
REXEL E3R+1.2% 02-04-26	EUR	5 000 000	5 062 106,81	0,48
TITRES D'OPC			62 681 263,08	5,90
OPCVM			62 681 263,08	5,90
Gestion collective			62 681 263,08	5,90
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	126	1 317 837,78	0,12
OSTRUM SRI CREDIT 6M I	EUR	4 803	51 907 557,96	4,89
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	584	6 452 125,44	0,61
PALATINE OPPORTUNITES 6 12 MOIS PART I	EUR	2 790	3 003 741,90	0,28
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			153 175 232,21	14,42
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			153 175 232,21	14,42
Assurance			1 136 696,30	0,11
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-08-28	EUR	1 100 000	1 136 696,30	0,11
Automobiles			960 634,85	0,09
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	900 000	960 634,85	0,09
Banques commerciales			86 428 155,81	8,13
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	200 000	201 794,92	0,02
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 554,44	0,09
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	1 000 000	1 046 810,41	0,10
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	800 000	840 856,22	0,08
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	1 001 000	1 060 006,76	0,10
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	3 700 000	3 548 921,90	0,33



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 055 624,10	0,10
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	3 200 000	3 138 386,41	0,30
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 682 460,05	0,16
CA 0.625% 12-01-28	EUR	5 000 000	4 758 440,99	0,45
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 107 313,70	0,48
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	3 200 000	3 062 647,78	0,29
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 696 289,81	0,16
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	3 900 000	4 067 165,75	0,38
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	1 600 000	1 609 889,78	0,15
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	1 700 000	1 617 150,92	0,15
JPM CHASE 3.674% 06-06-28 EMTN	EUR	700 000	722 181,31	0,07
JPM CHASE E3R+0.61% 06-06-28	EUR	2 000 000	2 013 783,00	0,19
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 258 383,33	0,50
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	2 000 000	2 084 729,86	0,20
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	1 400 000	1 413 251,67	0,13
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	4 100 000	4 293 434,63	0,40
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	7 999 000	8 329 125,29	0,78
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	7 798 000	8 169 562,95	0,77
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	3 599 000	3 672 131,68	0,35
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	810 000	853 237,80	0,08
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	2 100 000	2 177 277,99	0,21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	1 300 000	1 422 377,13	0,13
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 001 593,44	0,09
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	4 100 000	4 061 577,38	0,38
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	4 999 000	5 457 194,41	0,51
Boissons			2 990 765,32	0,28
ASAHI BREWERIES 3.384% 16-04-29	EUR	2 900 000	2 990 765,32	0,28
Composants automobiles			11 861 085,16	1,12
FERRARI NV E 3.625% 21-05-30	EUR	1 500 000	1 558 977,33	0,15
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	5 699 000	5 767 175,08	0,54
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	4 200 000	4 534 932,75	0,43
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 293 939,57	0,22
KRAFT HEINZ FOODS 3.5% 15-03-29	EUR	2 199 000	2 293 939,57	0,22
Electricité			1 995 267,56	0,19
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	1 900 000	1 995 267,56	0,19
Epargne et prêts hypothécaires			500 587,19	0,05
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	500 000	500 587,19	0,05



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			7 563 125,34	0,71
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	EUR	7 500 000	7 563 125,34	0,71
Gestion et promotion immobilière			3 306 257,34	0,31
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	3 400 000	3 306 257,34	0,31
Gestion immobilière et développement			1 677 611,22	0,16
AB SAGAX 4.375% 29-05-30 EMTN	EUR	1 599 000	1 677 611,22	0,16
Hôtels, restaurants et loisirs			1 931 768,18	0,18
MC DONALD S 3.625% 28-11-27	EUR	1 831 000	1 931 768,18	0,18
Marchés de capitaux			9 596 587,25	0,90
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	5 300 000	5 504 700,77	0,51
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	3 830 000	4 091 886,48	0,39
Produits pharmaceutiques			620 760,00	0,06
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	600 000	620 760,00	0,06
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 635 121,37	0,25
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	EUR	2 600 000	2 635 121,37	0,25
Services aux collectivités			5 133 706,16	0,48
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 133 706,16	0,48
Services aux entreprises			396 976,38	0,04
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	400 000	396 976,38	0,04
Services clientèle divers			1 583 075,51	0,15
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	500 000	520 957,67	0,05
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 062 117,84	0,10
Services financiers diversifiés			10 563 111,70	0,99
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	800 000	813 941,92	0,08
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	6 500 000	6 830 905,77	0,63
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	EUR	1 000 000	1 008 908,90	0,10
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	1 800 000	1 909 355,11	0,18
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-150 652 411,40	-14,19
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-460 438,76	-0,04
Total			909 948 749,07	85,69

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1224	-2 000	0,00	-1 152 990,00	-240 100 000,00
EURO SCHATZ 1224	-1 800	0,00	-1 008 000,00	-192 915 000,00
I EURIBOR 3 0325	-300	0,00	-135 000,00	-73 290 000,00
I EURIBOR 3 1224	-1 315	0,00	-581 937,50	-319 413 500,00
Sous-total 1.		0,00	-2 877 927,50	-825 718 500,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E3R/0.0/FIX/2.499	3 300 000	0,00	-51 671,28	3 300 000,00
E3R/0.0/FIX/2.72	3 000 000	0,00	-58 431,23	3 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.835	5 800 000	0,00	-113 645,87	5 800 000,00
E3R/0.0/FIX/2.942	2 800 000	0,00	-73 468,74	2 800 000,00
E3R/0.0/FIX/3.0387	2 000 000	0,00	-96 569,06	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1022	3 000 000	0,00	-152 212,66	3 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.135	2 800 000	0,00	-116 119,36	2 800 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.369	15 000 000	678 135,30	0,00	15 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.773	4 000 000	83 052,94	0,00	4 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
E6R/0.0/FIX/0.775	5 400 000	110 551,11	0,00	5 400 000,00
E6R/0.0/FIX/0.9185	5 000 000	195 002,16	0,00	5 000 000,00
E6R/0.0/FIX/1.0385	11 000 000	375 166,39	0,00	11 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.4545	11 200 000	0,00	-197 545,65	11 200 000,00
E6R/0.0/FIX/2.513	3 200 000	0,00	-71 797,88	3 200 000,00
E6R/0.0/FIX/2.5525	7 000 000	0,00	-149 819,63	7 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.563	5 300 000	0,00	-69 852,77	5 300 000,00
E6R/0.0/FIX/2.581	7 500 000	0,00	-118 919,43	7 500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.742	25 000 000	0,00	-457 830,69	25 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.949	3 600 000	0,00	-163 771,38	3 600 000,00
E6R/0.0/FIX/3.02	7 800 000	0,00	-110 063,69	7 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.455	3 000 000	10 068,42	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.738	50 000 000	0,00	-450 467,37	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.909	6 400 000	0,00	-33 662,96	6 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.125	3 400 000	0,00	-53 070,04	3 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.195	7 000 000	0,00	-25 405,32	7 000 000,00
Sous-total 3.		1 451 976,32	-2 564 325,01	203 500 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 451 976,32	-5 442 252,51	-622 218 500,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
ITRAXX EUROPE S38 V1	-20 000 000	0,00	-396 155,56	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-20 000 000	0,00	-396 155,56	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-10 000 000	0,00	-198 077,78	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	-10 000 000	0,00	-198 077,78	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	-20 000 000	0,00	-411 155,56	-20 000 000,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	-10 000 000	0,00	-205 577,78	-10 000 000,00
ITRAXX EUROPE S40 V1	-15 000 000	0,00	-310 316,67	-15 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S41	-15 000 000	0,00	-1 404 433,33	-15 000 000,00
Sous-total 4.		0,00	-3 519 950,02	-120 000 000,00
Total		0,00	-3 519 950,02	-120 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	909 948 749,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-3 990 276,19
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	-3 519 950,02
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	168 514 447,70
Autres passifs (-)	-9 011 683,68
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 061 941 286,88

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI 12M GP	EUR	92 517,44122	107,59
Part OSTRUM SRI 12M I	EUR	20 015,54159	11 179,98
Part OSTRUM SRI 12M L	EUR	204 637,18718	1 092,54
Part OSTRUM SRI 12M X	EUR	54 837,13112	11 026,08

OSTRUM SRI CREDIT 12 MOIS

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	47 762 028,28	118 940 274,39
INSTRUMENTS FINANCIERS	818 029 883,66	1 028 595 507,47
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	643 336 021,49	665 724 799,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	643 336 021,49	665 724 799,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	47 716 572,14	111 340 072,94
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	47 716 572,14	111 340 072,94
Titres de créances négociables	47 716 572,14	111 340 072,94
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	73 194 765,92	99 908 856,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	73 194 765,92	99 908 856,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	47 592 385,72	118 229 701,66
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	47 592 385,72	118 229 701,66
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	6 190 138,39	33 392 077,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 951 350,00	4 513 400,00
Autres opérations	4 238 788,39	28 878 677,63
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	4 467 674,09	12 270 714,63
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 467 674,09	12 270 714,63
COMPTES FINANCIERS	3 855 673,05	49 747 654,02
Liquidités	3 855 673,05	49 747 654,02
TOTAL DE L'ACTIF	874 115 259,08	1 209 554 150,51

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	754 746 033,93	1 013 004 932,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	558 711,78	766 556,06
Report à nouveau (a)	24 385 909,28	31 378 550,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 876 093,69	-9 957,96
Résultat de l'exercice (a,b)	10 016 668,53	2 758 458,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	806 583 417,21	1 047 898 540,18
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	51 583 195,28	125 825 532,35
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	47 323 796,26	121 312 132,35
Dettes représentatives de titres donnés en pension	47 323 796,26	121 312 132,35
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	4 259 399,02	4 513 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 951 353,00	4 513 400,00
Autres opérations	2 308 046,02	0,00
DETTES	15 948 530,38	35 830 077,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 948 530,38	35 830 077,98
COMPTES FINANCIERS	116,21	0,00
Concours bancaires courants	116,21	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	874 115 259,08	1 209 554 150,51

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222	0,00	83 588 700,00
I EURIBOR 3 0624	72 142 500,00	0,00
EURO BOBL 1222	0,00	107 775 000,00
EURO BOBL 1223	185 200 000,00	0,00
Options		
EUREX BOBL 10/2022 CALL 123.25	0,00	39 390 496,00
EUREX BOBL 10/2022 CALL 121.5	0,00	127 493 268,00
EUREX BOBL 10/2022 CALL 121	0,00	159 115 614,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E3R/0.0/FIX/-0.129	0,00	50 000 000,00
OISEST/0./FIX/3.2862	5 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/-0.289	0,00	30 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.297	0,00	25 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.238	0,00	50 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.412	0,00	10 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.491	0,00	20 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.439	0,00	26 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.504	0,00	40 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.444	0,00	25 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.369	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/0.376	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/0.49	0,00	16 900 000,00
E6R/0.0/FIX/0.9185	5 000 000,00	5 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.773	4 000 000,00	4 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.775	5 400 000,00	5 400 000,00
E6R/0.0/FIX/1.0385	11 000 000,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.646	0,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.72	3 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.742	25 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/2.835	5 800 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.5525	7 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.949	3 600 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.909	6 400 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/3.02	7 800 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	10 000 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S38 V1	10 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	10 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	20 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	20 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ITRAXX EUROPE S38 V1	10 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	10 000 000,00	0,00
ITRAXX EUR XOVER S39	15 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S39 V1	20 000 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S38 V1	15 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 017 465,42	2 408,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 512 750,69	7 522 695,56
Produits sur titres de créances	1 074 149,24	-45 379,70
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	80 627,68	590 480,88
Produits sur instruments financiers à terme	5 601 756,99	277 769,22
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	14 286 750,02	8 347 974,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	855 905,38	17 414,03
Charges sur instruments financiers à terme	69 462,92	1 009 467,32
Charges sur dettes financières	2 648,21	938 603,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	928 016,51	1 965 484,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	13 358 733,51	6 382 489,56
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 123 771,36	2 994 555,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	11 234 962,15	3 387 933,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 218 293,62	-629 475,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	10 016 668,53	2 758 458,96

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er octobre 2022 au 29 septembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

A l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,70% pour la part L
- 0,60% pour la part I
- 0,50% pour la part X
- 0,65% pour la part GP

Le taux global de provisions des frais de gestion (hors frais de transaction) sur la base de l'actif moyen annuel est de :

- Pour la part L : 0,40%
- Pour la part I : 0,21%
- Pour la part X : 0,19%
- Pour la part GP : 0,26%

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance (uniquement sur les parts I et L) :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé, cours de clôture, libellé en Euro, majoré de 0,40% pour la part I et de 0,20% pour la part L.

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er octobre 2021.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 18/08/2015) :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Des frais de gestion variables seront prélevés, uniquement sur les parts I et L, au profit de la société de gestion. Ils sont calculés de la manière suivante :

20% de la surperformance, nette de frais de gestion fixes de la part, réalisée par le FCP depuis la précédente valeur liquidative, par rapport à la progression réalisée sur la Période de Référence considérée par l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 0,70% sur la part I et de 0,50% pour la part L selon le

mécanisme suivant : La commission de surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle de l'indicateur de référence majoré de 0,70% pour la part I et de 0,50% pour la part L annuels capitalisés, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts OSTRUM SRI 12M GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts OSTRUM SRI 12M I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts OSTRUM SRI 12M L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts OSTRUM SRI 12M X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 047 898 540,18	1 539 409 756,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	108 417 640,03	232 407 144,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-395 500 969,15	-692 709 338,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 760 229,67	1 186 565,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 145 264,27	-16 285 526,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	44 800 702,02	32 497 692,05
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 823 953,14	-17 219 511,97
Frais de transactions	-561 944,56	-627 373,93
Différences de change	-6,26	13,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 303 280,03	-70 725 943,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-23 790 909,40	-69 094 189,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	69 094 189,43	-1 631 754,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-28 798 500,26	36 577 127,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 861 767,37	32 660 267,63
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-32 660 267,63	3 916 860,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 234 962,15	3 387 933,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-1 299,23 (*)	0,01
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	806 583 417,21	1 047 898 540,18

(*) 29.09.2023 : Frais de certification d'un LEI : -50,00€ et mauvaise affectation : -1 249,23€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 987 359,08	2,60
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	548 626 641,60	68,02
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	73 722 020,81	9,14
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	643 336 021,49	79,76
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	27 996 629,21	3,48
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	10 107 760,83	1,25
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	9 612 182,10	1,19
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	47 716 572,14	5,92
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	130 000 000,00	16,12
Taux	376 342 500,00	46,66
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	506 342 500,00	62,78
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 762 028,28	5,92
Obligations et valeurs assimilées	622 348 662,41	77,16	0,00	0,00	20 987 359,08	2,60	0,00	0,00
Titres de créances	19 397 682,10	2,40	0,00	0,00	28 318 890,04	3,51	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	47 090 481,91	5,84	0,00	0,00	501 903,81	0,06	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 855 673,05	0,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	47 323 796,26	5,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116,21	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	304 200 000,00	37,71	0,00	0,00	72 142 500,00	8,94	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	47 762 028,28	5,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	635 617,83	0,08	260 727 050,22	32,32	324 817 091,19	40,27	57 156 262,25	7,09
Titres de créances	0,00	0,00	29 505 442,93	3,66	18 211 129,21	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 742 029,99	0,96	31 305 609,85	3,88	8 544 745,88	1,06
Comptes financiers	3 855 673,05	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 323 796,26	5,87
Comptes financiers	116,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	72 142 500,00	8,94	20 000 000,00	2,48	50 600 000,00	6,27	223 000 000,00	27,65	10 600 000,00	1,31
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	74,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	116,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	652 257,69
	Rétrocession de frais de gestion	18 201,86
	Dépôts de garantie en espèces	3 004 226,50
	Collatéraux	792 791,83
	Autres créances	196,21
TOTAL DES CRÉANCES		4 467 674,09
DETTES		
	Rachats à payer	12 741 995,04
	Frais de gestion fixe	146 727,71
	Frais de gestion variable	103 191,61
	Collatéraux	2 956 616,02
TOTAL DES DETTES		15 948 530,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 480 856,29

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI 12M GP		
Parts souscrites durant l'exercice	84 894,19411	8 472 892,68
Parts rachetées durant l'exercice	-31 477,89449	-3 141 708,17
Solde net des souscriptions/rachats	53 416,29962	5 331 184,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87 562,88142	
Part OSTRUM SRI 12M I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 657,00000	69 493 059,06
Parts rachetées durant l'exercice	-13 620,07790	-141 024 673,73
Solde net des souscriptions/rachats	-6 963,07790	-71 531 614,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 483,25426	
Part OSTRUM SRI 12M L		
Parts souscrites durant l'exercice	29 894,98139	30 451 688,29
Parts rachetées durant l'exercice	-80 691,53226	-81 491 079,31
Solde net des souscriptions/rachats	-50 796,55087	-51 039 391,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 316,35377	
Part OSTRUM SRI 12M X		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-16 602,95895	-169 843 507,94
Solde net des souscriptions/rachats	-16 602,95895	-169 843 507,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 966,05208	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI 12M GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI 12M X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts OSTRUM SRI 12M GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 349,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI 12M I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	610 686,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	93 272,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	4 340,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI 12M L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	272 754,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	4 253,71
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	75,79
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI 12M X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 120 038,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			20 467 474,16
	FR0014007LL3	BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	4 400 545,21
	FR0014009YD9	BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	8 735 986,57
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	5 924 180,49
	FR001400J2V6	BPCE 4.125% 10-07-28	1 406 761,89
TCN			0,00
OPC			10 700 945,57
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	8 968 400,85
	FR0013188752	OSTRUM SRI CASH Part Z2	140 615,72
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M I	1 591 929,00
Instruments financiers à terme			63 200 000,00
	SWP025635701	E6R/0.0/FIX/0.775	5 400 000,00
	SWP027136402	E6R/0.0/FIX/2.742	25 000 000,00
	SWP027950702	E6R/0.0/FIX/2.949	3 600 000,00
	SWP027962102	E6R/0.0/FIX/3.02	7 800 000,00
	SWP027951002	OISEST/0.0/FIX/2.909	6 400 000,00
	SWP028182002	OISEST/0.0/FIX/3.528	5 000 000,00
	SWP029011702	OISEST/0.0/FIX/3.749	10 000 000,00
Total des titres du groupe			94 368 419,73

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	24 385 909,28	31 378 550,91
Résultat	10 016 668,53	2 758 458,96
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	34 402 577,81	34 137 009,87

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	108 119,70	7 333,40
Total	108 119,70	7 333,40

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 174 987,85	863 532,18
Total	3 174 987,85	863 532,18

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	596 525,02	72 033,53
Total	596 525,02	72 033,53

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	33 194 110,76
Capitalisation	30 522 945,24	0,00
Total	30 522 945,24	33 194 110,76

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	558 711,78	766 556,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 876 093,69	-9 957,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 434 805,47	756 598,10

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	187 188,22	-34,48
Total	187 188,22	-34,48

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 446 741,25	-3 137,01
Total	5 446 741,25	-3 137,01

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 183 698,08	-749,12
Total	1 183 698,08	-749,12

	29/09/2023	30/09/2022
Parts OSTRUM SRI 12M X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	760 518,71
Capitalisation	10 617 177,92	0,00
Total	10 617 177,92	760 518,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	1 359 419 437,68	1 226 899 679,39	1 539 409 756,37	1 047 898 540,18	806 583 417,21
Parts OSTRUM SRI 12M GP en EUR					
Actif net	5 856 872,79	4 262 652,93	7 657 962,60	3 319 341,94	8 946 238,23
Nombre de titres	58 869,41690	42 951,39479	76 926,54161	34 146,58180	87 562,88142
Valeur liquidative unitaire	99,48	99,24	99,54	97,20	102,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,94	-0,78	0,11	0,00	2,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,83	0,07	0,10	0,21	1,23
Parts OSTRUM SRI 12M I en EUR					
Actif net	344 694 616,62	183 640 871,86	393 916 107,50	318 029 109,14	260 275 932,44
Nombre de titres	33 365,30732	17 805,69984	38 054,66468	31 446,33216	24 483,25426
Valeur liquidative unitaire	10 330,92	10 313,60	10 351,32	10 113,39	10 630,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-202,00	-81,93	12,46	-0,09	222,46
Capitalisation unitaire sur résultat	91,92	13,27	15,86	27,46	129,67
Parts OSTRUM SRI 12M L en EUR					
Actif net	349 476 838,27	313 930 914,95	315 214 221,41	104 272 162,89	56 542 341,83
Nombre de titres	342 801,27399	309 078,17485	309 828,40816	105 112,90464	54 316,35377
Valeur liquidative unitaire	1 019,47	1 015,70	1 017,38	992,00	1 040,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,95	-8,07	1,22	0,00	21,79
Capitalisation unitaire sur résultat	7,03	-0,71	-0,46	0,68	10,98
Parts OSTRUM SRI 12M X en EUR					
Actif net	659 391 110,00	725 065 239,65	822 621 464,86	622 277 926,21	480 818 904,71
Nombre de titres	64 944,45569	71 518,51737	80 828,26080	62 569,01103	45 966,05208
Valeur liquidative unitaire	10 153,15	10 138,14	10 177,39	9 945,46	10 460,30
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	12,25	12,15	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-198,50	-80,53	0,00	0,00	230,97
Report à nouveau unitaire sur résultat	468,66	483,73	501,50	530,51	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	664,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	47 762 028,28	47 762 028,28	5,92
TOTAL Dépôts			47 762 028,28	5,92
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	1 200 000	1 201 631,25	0,14
EON SE 3.75% 01-03-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 973 168,20	0,37
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 4.125% 27-09-27	EUR	10 000 000	10 024 862,30	1,24
SANT CO 4.375 09-27	EUR	4 900 000	4 909 068,48	0,61
SANT CO 4.5 06-26	EUR	2 600 000	2 635 308,85	0,33
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	3 000 000	2 959 895,75	0,37
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	EUR	4 300 000	4 286 372,99	0,53
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	2 200 000	2 107 695,93	0,26
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	7 200 000	7 268 064,00	0,90
TOTAL ALLEMAGNE			38 366 067,75	4,75
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	EUR	3 000 000	3 059 628,25	0,38
TOTAL AUSTRALIE			3 059 628,25	0,38
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 3.125% 11-05-26	EUR	5 000 000	4 878 702,32	0,60
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	8 500 000	8 492 127,28	1,05
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	3 700 000	3 676 641,17	0,45
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	6 600 000	6 016 463,70	0,75
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	3 900 000	3 478 135,93	0,44
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	5 800 000	5 769 149,70	0,72
TOTAL BELGIQUE			32 311 220,10	4,01
ESPAGNE				
BANC DE 2.625 03-26	EUR	3 900 000	3 805 082,63	0,47
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	5 800 000	5 271 774,35	0,66
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	9 600 000	9 478 984,92	1,18
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	4 100 000	4 154 623,23	0,51
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	7 200 000	6 989 751,15	0,86
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	6 200 000	5 679 493,86	0,71
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	4 200 000	3 737 229,04	0,46
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 729 317,08	0,83
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 049 925,03	0,50
CELL FI 0.75 11-26	EUR	1 700 000	1 522 598,95	0,19
CELL FI 2.25 04-26	EUR	4 800 000	4 588 640,26	0,57
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	3 400 000	2 951 002,13	0,36
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	4 400 000	4 427 718,79	0,55
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	8 900 000	8 954 521,01	1,11
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	11 300 000	10 034 841,16	1,25
TOTAL ESPAGNE			82 375 503,59	10,21
ETATS-UNIS				
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	5 000 000	5 013 659,59	0,62
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	10 900 000	10 941 502,96	1,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	5 000 000	5 003 505,56	0,62
TOTAL ETATS-UNIS			20 958 668,11	2,60
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	6 500 000	6 514 413,48	0,81
TOTAL FINLANDE			6 514 413,48	0,81
FRANCE				
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	8 700 000	8 870 442,53	1,10
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 400 000	2 527 652,71	0,31
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	2 700 000	2 745 945,12	0,34
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	1 700 000	1 731 355,22	0,21
BFCM BA 0.625 11-27	EUR	8 400 000	7 262 599,73	0,90
BFCM BA 3.875 02-28	EUR	5 500 000	5 496 723,36	0,68
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	8 000 000	8 021 448,77	1,00
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	9 400 000	8 442 625,92	1,05
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 527 496,23	0,31
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	5 800 000	5 945 487,04	0,74
BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 400 545,21	0,55
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	9 400 000	8 735 986,57	1,09
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	5 900 000	5 924 180,49	0,74
BPCE 4.125% 10-07-28	EUR	1 400 000	1 406 761,89	0,18
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	5 700 000	5 334 888,84	0,66
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	6 500 000	5 816 172,40	0,72
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	10 000 000	10 096 513,11	1,25
CA 0.625% 12-01-28	EUR	10 900 000	9 666 670,97	1,20
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	800 000	785 374,62	0,10
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 700 000	2 802 715,77	0,35
CRED MU 3.875 05-28	EUR	2 100 000	2 099 847,03	0,26
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	4 400 000	4 498 108,55	0,56
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	10 200 000	10 173 105,44	1,26
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	5 800 000	5 788 321,08	0,72
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	8 000 000	7 797 080,00	0,97
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	2 100 000	2 216 970,00	0,27
HOLD D 0.125 09-25	EUR	6 000 000	5 511 108,36	0,68
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	8 300 000	8 153 186,38	1,01
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	500 000	499 622,13	0,06
PSA BAN 4.0 01-27	EUR	2 700 000	2 684 797,89	0,33
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	7 800 000	7 907 648,95	0,98
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	6 300 000	6 383 928,74	0,79
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	6 100 000	6 207 511,50	0,77
RENAULT 2.5% 02-06-27 EMTN	EUR	6 800 000	6 224 935,15	0,77
RENAULT SA	EUR	3 500 000	3 279 047,39	0,40
SG 0.125% 17-11-26	EUR	5 700 000	5 219 922,58	0,65
SG 0.625% 02-12-27	EUR	5 400 000	4 774 046,05	0,59
SG 4.125% 02-06-27	EUR	9 300 000	9 396 745,16	1,16
SG 4.25% 28-09-26	EUR	7 300 000	7 311 903,39	0,90
SG 4.75% 28-09-29	EUR	2 100 000	2 085 843,70	0,26
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	5 300 000	5 596 757,16	0,70
TDF INF 5.625 07-28	EUR	1 500 000	1 523 059,43	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	8 400 000	8 567 141,64	1,06
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 466 528,81	0,43
TOTAL FRANCE			235 908 753,01	29,25
IRLANDE				
BK IREL 4.875 07-28	EUR	2 100 000	2 137 196,34	0,27
CA AUTO 4.375 06-26	EUR	2 000 000	2 029 211,31	0,25
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	1 900 000	1 913 889,62	0,24
DXC CAP 0.45 09-27	EUR	6 500 000	5 429 783,52	0,67
SECU TR 4.375 03-29	EUR	2 900 000	2 895 004,63	0,35
TOTAL IRLANDE			14 405 085,42	1,78
ITALIE				
AUTO PE 1.625 01-28	EUR	4 800 000	4 288 630,36	0,53
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	969 216,16	0,12
AUTOSTRADE PER L ITALIA SPA 4.375% 16-09-25 EMTN	EUR	6 500 000	6 530 108,67	0,81
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	4 700 000	4 663 340,64	0,57
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	6 150 000	5 751 233,33	0,72
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	3 850 000	3 527 347,85	0,43
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	15 000 000	15 111 040,16	1,87
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	5 200 000	5 180 051,46	0,64
MEDI CR 4.875 09-27	EUR	1 000	1 001,49	0,00
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.875% 15-01-26	EUR	6 550 000	6 134 316,36	0,76
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.125% 23-04-25	EUR	2 050 000	1 955 598,00	0,24
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	3 900 000	3 998 535,95	0,50
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	100 000	103 403,11	0,02
TELE IT 2.75 04-25	EUR	5 000 000	4 851 641,80	0,61
TERN RE 3.625 04-29	EUR	3 500 000	3 466 757,75	0,43
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	3 650 000	3 510 192,00	0,44
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	5 900 000	5 605 192,80	0,69
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 000	1 032,60	0,00
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	4 350 000	4 669 934,75	0,58
TOTAL ITALIE			80 318 575,24	9,96
LUXEMBOURG				
EURO SC 2.125 07-24	EUR	644 000	635 617,83	0,08
TRAT FI 4.125 11-25	EUR	3 200 000	3 283 805,81	0,41
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.0% 16-09-25	EUR	3 200 000	3 174 393,36	0,39
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	5 000 000	5 042 350,56	0,62
TOTAL LUXEMBOURG			12 136 167,56	1,50
NORVEGE				
SANT CO 0.125 02-25	EUR	4 300 000	4 057 795,73	0,51
SANT CO 0.125 04-26	EUR	5 800 000	5 236 921,10	0,65
TOTAL NORVEGE			9 294 716,83	1,16
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	2 000 000	2 034 255,62	0,25
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 541 731,03	0,44
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	3 600 000	3 649 994,14	0,45
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	5 300 000	4 799 393,28	0,60
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	1 800 000	1 759 034,46	0,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	9 100 000	8 079 378,90	1,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DAIM TR 3.875 06-26	EUR	1 500 000	1 508 164,02	0,19
EDP FIN 1.875% 13-10-25 EMTN	EUR	7 700 000	7 518 251,52	0,93
ENEL FI 0.0 05-26	EUR	6 100 000	5 483 778,00	0,68
ENEL FI 0.25 11-25	EUR	6 000 000	5 560 570,68	0,68
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	2 300 000	1 981 220,00	0,25
HEIM BO 0.625 07-25	EUR	11 900 000	10 520 104,94	1,31
ISSU GL 1.25 07-25	EUR	3 550 000	3 369 040,40	0,42
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 650 000	3 250 702,07	0,40
VOLK IN 3.875 03-26	EUR	6 400 000	6 449 691,98	0,80
ZF EURO 6.125 03-29	EUR	2 400 000	2 412 544,79	0,30
TOTAL PAYS-BAS			71 917 855,83	8,91
PORTUGAL				
BCP 1.125% 12-02-27 EMTN	EUR	9 400 000	8 521 012,44	1,05
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	10 100 000	8 938 630,80	1,11
ENER DE 3.875 06-28	EUR	3 000 000	2 997 994,67	0,38
TOTAL PORTUGAL			20 457 637,91	2,54
ROYAUME-UNI				
RECK BE 3.625 09-28	EUR	3 300 000	3 273 672,04	0,41
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	5 000 000	5 088 574,32	0,63
TOTAL ROYAUME-UNI			8 362 246,36	1,04
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	6 900 000	6 949 482,05	0,86
TOTAL SUEDE			6 949 482,05	0,86
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			643 336 021,49	79,76
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			643 336 021,49	79,76
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALTA C E3R+0.4% 05-04-24	EUR	10 000 000	10 107 760,83	1,25
ARKEMA 060924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 612 182,10	1,19
CAIS F E3R+0.3% 13-01-25	EUR	5 000 000	5 027 131,67	0,62
CAIS F E3R+0.3% 25-11-24	EUR	100 000	100 412,60	0,02
LEGRAND 0.0% 09-04-24	EUR	10 000 000	9 785 500,00	1,22
NEXITY E3R+0.35% 29-11-24	EUR	13 000 000	13 083 584,94	1,62
TOTAL FRANCE			47 716 572,14	5,92
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			47 716 572,14	5,92
TOTAL Titres de créances			47 716 572,14	5,92
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	891,5	8 968 400,85	1,11
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	14	140 615,72	0,02
OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	EUR	6 051	62 493 820,35	7,74
OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	150	1 591 929,00	0,20
TOTAL FRANCE			73 194 765,92	9,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			73 194 765,92	9,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Organismes de placement collectif			73 194 765,92	9,07
Titres donnés en pension				
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	EUR	2 000 000	2 039 752,16	0,25
TOTAL AUSTRALIE			2 039 752,16	0,25
BELGIQUE				
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	900 000	895 212,89	0,11
TOTAL BELGIQUE			895 212,89	0,11
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	2 100 000	1 908 745,89	0,23
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	700 000	704 409,81	0,09
TOTAL ESPAGNE			2 613 155,70	0,32
ETATS-UNIS				
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	500 000	501 903,81	0,06
TOTAL ETATS-UNIS			501 903,81	0,06
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	600 000	601 330,48	0,08
TOTAL FINLANDE			601 330,48	0,08
FRANCE				
BFCM BA 3.875 02-28	EUR	700 000	699 582,97	0,09
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	3 300 000	3 382 777,11	0,42
CA 0.625% 12-01-28	EUR	1 500 000	1 330 275,82	0,17
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	9 300 000	9 129 979,99	1,13
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	1 200 000	1 199 093,11	0,14
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 835 816,07	0,23
TOTAL FRANCE			17 577 525,07	2,18
ITALIE				
AUTOSTRAD PER L ITALILIA SPA 4.375% 16-09-25 EMTN	EUR	500 000	502 316,05	0,07
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 374 291,37	0,17
MEDI CR 4.875 09-27	EUR	1 799 000	1 801 687,59	0,22
PIRELLI C 4.25% 18-01-28 EMTN	EUR	1 600 000	1 654 449,75	0,21
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 827 223,23	0,22
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	4 999 000	5 161 968,77	0,64
TOTAL ITALIE			12 321 936,76	1,53
PAYS-BAS				
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	8 700 000	7 494 180,00	0,93
TOTAL PAYS-BAS			7 494 180,00	0,93
SUEDE				
SKAN EN 4.125 06-27	EUR	3 500 000	3 547 388,85	0,44
TOTAL SUEDE			3 547 388,85	0,44
TOTAL Titres donnés en pension			47 592 385,72	5,90
Dettes représentatives des titres données en pension			-47 173 539,57	-5,85
Indemnités sur titres données en pension			-150 256,69	-0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-1 600	1 951 350,00	0,24
I EURIBOR 3 0624	EUR	-300	-20 325,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			1 931 025,00	0,24
TOTAL Engagements à terme fermes			1 931 025,00	0,24
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/2.72	EUR	3 000 000	2 306,17	0,00
E3R/0.0/FIX/2.835	EUR	5 800 000	-44 579,35	-0,01
E6R/0.0/FIX/-0.369	EUR	15 000 000	1 472 541,87	0,18
E6R/0.0/FIX/0.773	EUR	4 000 000	256 725,25	0,03
E6R/0.0/FIX/0.775	EUR	5 400 000	347 869,83	0,04
E6R/0.0/FIX/0.9185	EUR	5 000 000	491 350,47	0,06
E6R/0.0/FIX/1.0385	EUR	11 000 000	808 535,11	0,10
E6R/0.0/FIX/2.5525	EUR	7 000 000	209 361,99	0,02
E6R/0.0/FIX/2.742	EUR	25 000 000	343 513,05	0,05
E6R/0.0/FIX/2.949	EUR	3 600 000	23 357,06	0,00
E6R/0.0/FIX/3.02	EUR	7 800 000	139 725,43	0,02
OISEST/0./FIX/3.2862	EUR	5 000 000	22 716,64	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.909	EUR	6 400 000	94 302,36	0,02
OISEST/0.0/FIX/3.528	EUR	5 000 000	10 463,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	10 000 000	16 019,75	0,00
TOTAL Swaps de taux			4 194 209,04	0,52
Credit Default Swap				
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-20 000 000	-268 400,00	-0,04
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-20 000 000	-268 400,00	-0,03
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-10 000 000	-134 200,00	-0,02
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-10 000 000	-134 200,00	-0,02
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-10 000 000	-134 200,00	-0,01
ITRAXX EUROPE S38 V1	EUR	-15 000 000	-215 266,67	-0,04
ITRAXX EUROPE S39 V1	EUR	-10 000 000	-119 400,00	-0,01
ITRAXX EUROPE S39 V1	EUR	-20 000 000	-238 800,00	-0,03
ITRAXX EUR XOVER S39	EUR	-15 000 000	-750 600,00	-0,09
TOTAL Credit Default Swap			-2 263 466,67	-0,29
TOTAL Autres instruments financiers à terme			1 930 742,37	0,23
TOTAL Instruments financier à terme			3 861 767,37	0,47
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 931 028	-1 931 028,00	-0,23
TOTAL Appel de marge			-1 931 028,00	-0,23
Créances			4 467 674,09	0,55
Dettes			-15 948 530,38	-1,98
Comptes financiers			3 855 556,84	0,48
Actif net			806 583 417,21	100,00

Parts OSTRUM SRI 12M GP	EUR	87 562,88142	102,16
Parts OSTRUM SRI 12M L	EUR	54 316,35377	1 040,98
Parts OSTRUM SRI 12M X	EUR	45 966,05208	10 460,30
Parts OSTRUM SRI 12M I	EUR	24 483,25426	10 630,77



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT 12M
Identifiant d'entité juridique : 9695 00REKXDQL250WP 81
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45.51% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation ;
- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré* ;
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB » selon les principales agences existantes telles Standard Poor's, Moody's, Fitch, et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations de maturité inférieure à 6 ans, libellés en euro..) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Au 30 septembre 2024, l'ensemble des principes cités ci-dessus ont été respectés dans le cadre de la gestion du fonds.

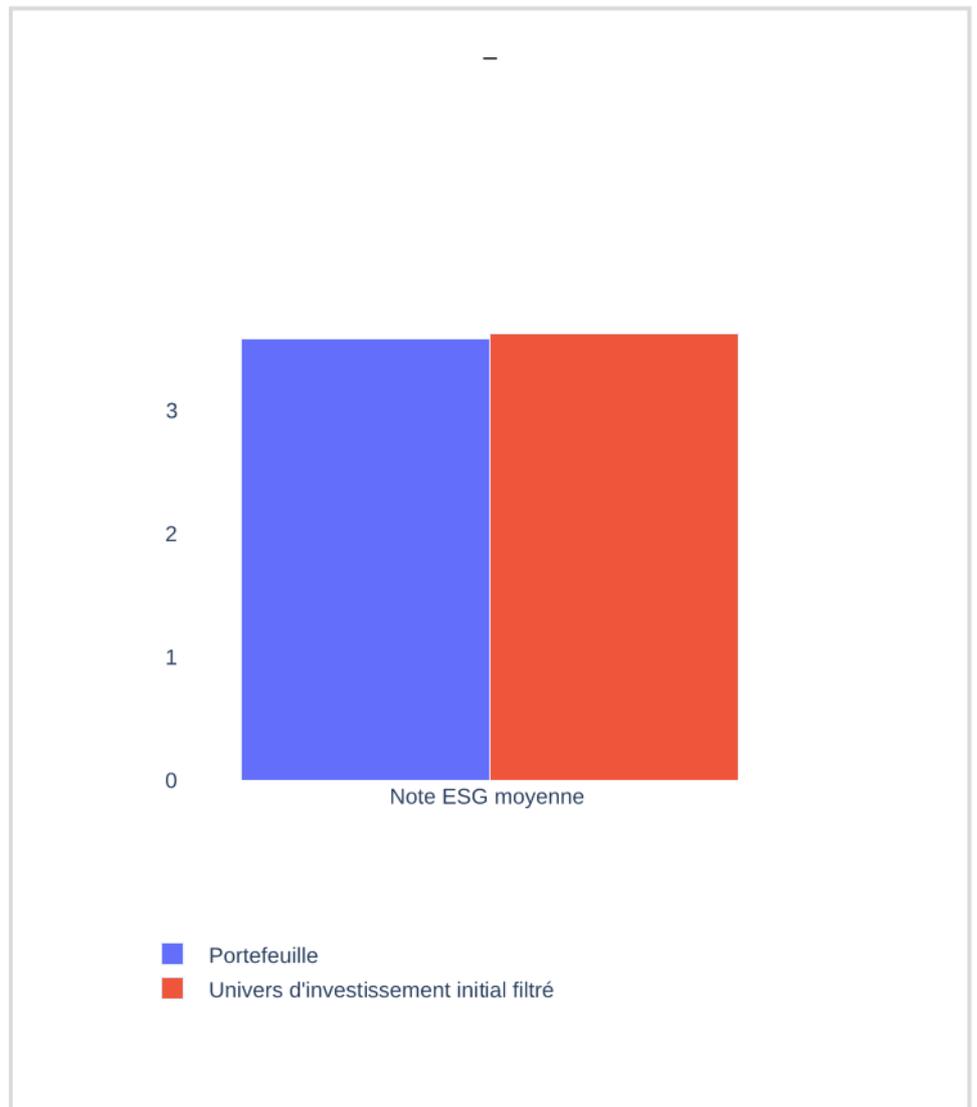
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

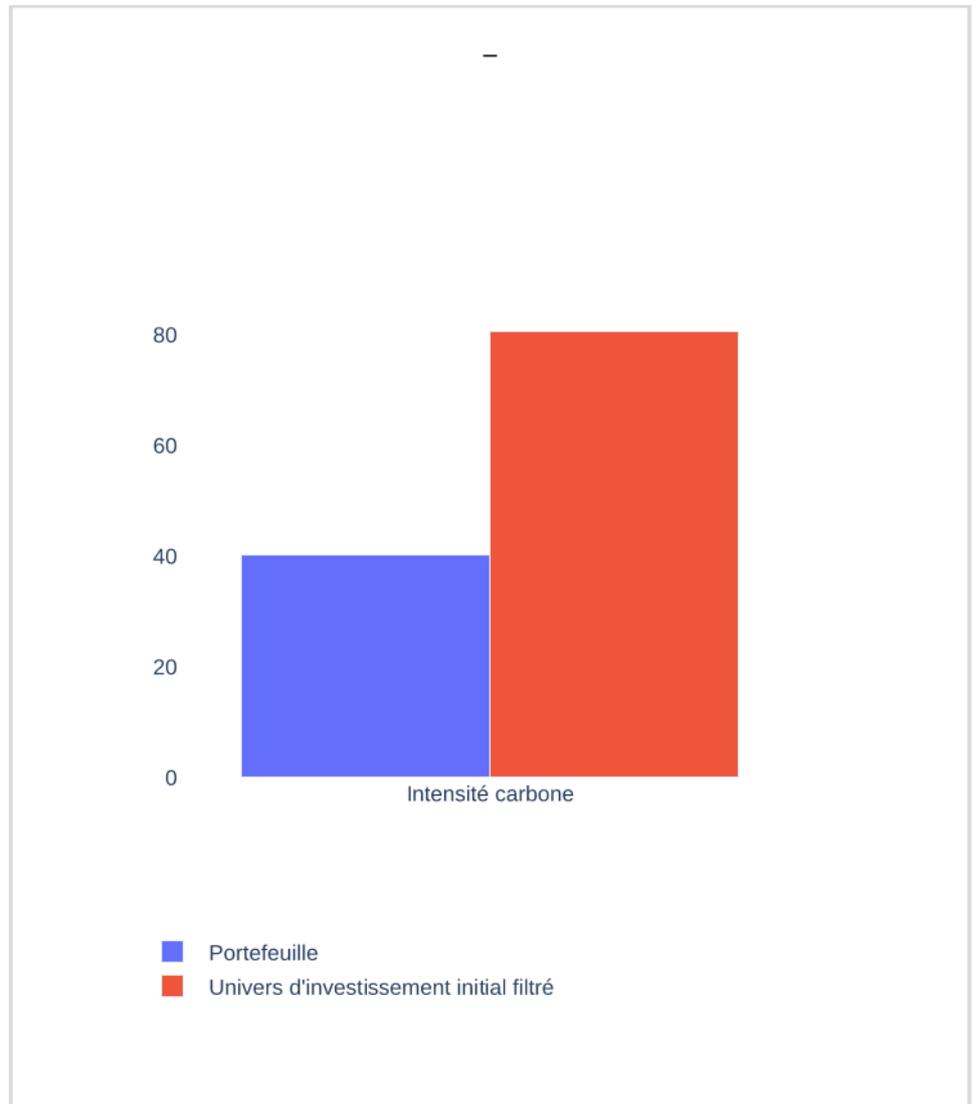
Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 septembre 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Note ESG moyenne* du fonds : 3.58
- Note ESG moyenne* de l'univers d'investissement initial filtré : 3.62
- Intensité carbone du fonds : 40.12
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial filtré : 80.63
- Pourcentage d'investissement durable : 45.51%

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note).
Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles.





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent

à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.

Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai>).

De plus, le gérant a appliqué les politiques internes sectorielles et les politiques d'exclusion.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ostrum Asset Management a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI

Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.

1. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum Asset Management via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au fonds. Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français).

1. Politiques sectorielles et politiques d'exclusion

Les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management permettent d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions carbone).

1. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, Ostrum Asset Management tente d'influencer les entreprises afin de limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Ostrum AM a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM) en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :
 - 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.
 - Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

Le fonds a respecté l'ensemble de ces principes au cours de la période de référence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le

rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

Au cours de cette période de référence, aucune action particulière n'est à reporter sur le portefeuille, l'ensemble des critères PAI a été pris en compte.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissements ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CREDIT 6M I/C (EUR)	OPC Monétaires	5.65	France
INTESA SANPAOLO 4.000% 19-05-26	Banques commerciales Non-US	1.63	Italie
OSTRUM SRI MONEY 6M I (C) EUR	OPC Monétaires	1.48	France
LB BADEN-WUERTT TR 09-11-26	Banques régionales Non-US	1.46	Allemagne
NEXITY TR 29-11-24	Immobilier - Operation et développement	1.37	France
CRED AGRICOLE SA TR 12-01-28	Institution bancaire diversifiée	1.21	France
VALEO SE 5.375% 28-05-27	Pièces et Equipements Auto. - Orig	1.14	France
SANTAN CONS FIN 0.500% 14-01-27	Finance - Prêts à la consommation	1.11	Espagne
LA BANQUE POSTAL 4.000% 03-05-28	Banques commerciales Non-US	1.1	France
CRED AGRICOLE SA 3.375% 28-07-27	Institution bancaire diversifiée	1.09	France
ENEL FIN INTL NV 0.250% 17-06-27	Electricité - Intégrée	1.05	Pays-Bas
BANCO SANTANDER TR 27-09-26	Institution bancaire diversifiée	1.02	Espagne
SOCIETE GENERALE 4.125% 02-06-27	Institution bancaire diversifiée	1.02	France
BNP PARIBAS TR 13-01-29	Institution bancaire diversifiée	1.01	France
CAIXA GERAL DEPO TR 21-09-27	Banques commerciales Non-US	0.99	Portugal

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Les pourcentages affichés correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements durables était de 45.51%.



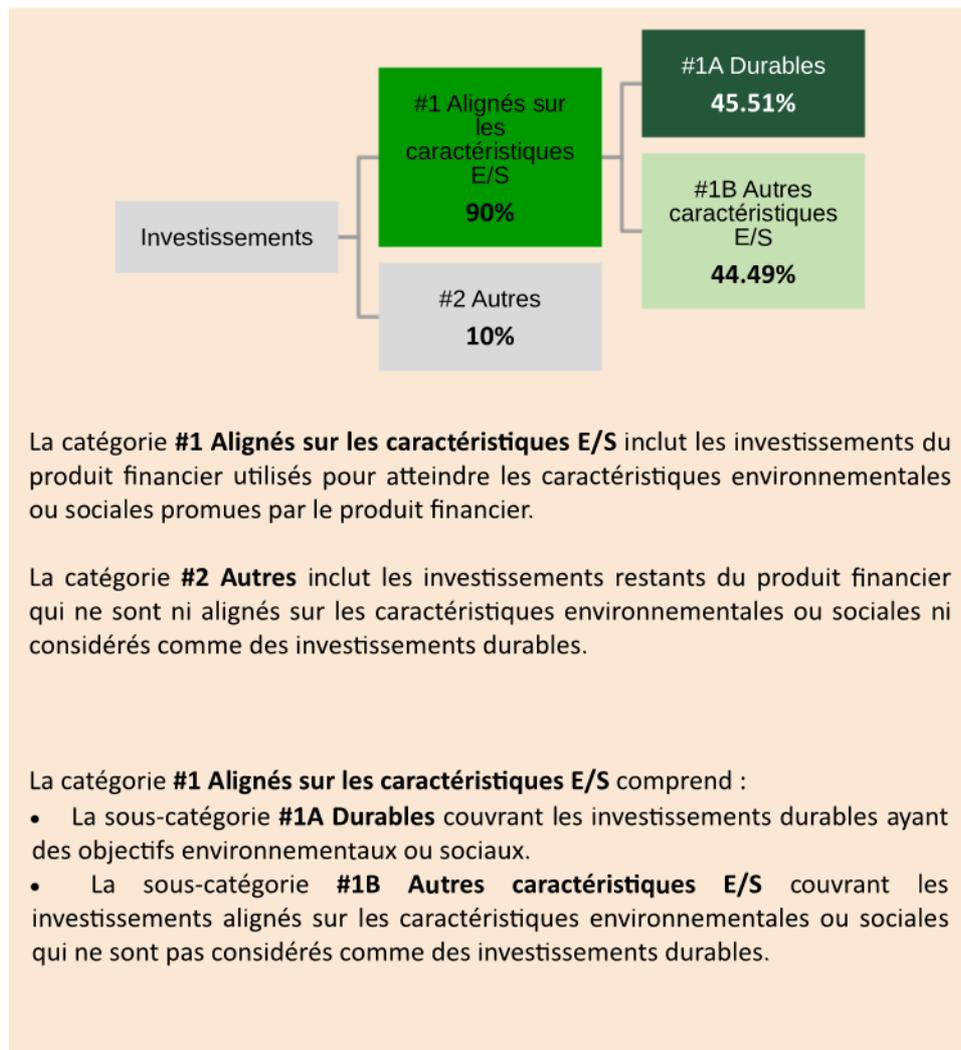
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/10/2023-30/09/2024

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Au 30 septembre 2024, le fonds a investi 90% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 10% de son actif net dans la catégorie #2. Others, (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, le fonds investissait principalement dans les secteurs suivants : banques, biens de consommation cyclique, électricité et sociétés financières.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxonomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence.

En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe pré-contractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxonomie.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine

intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

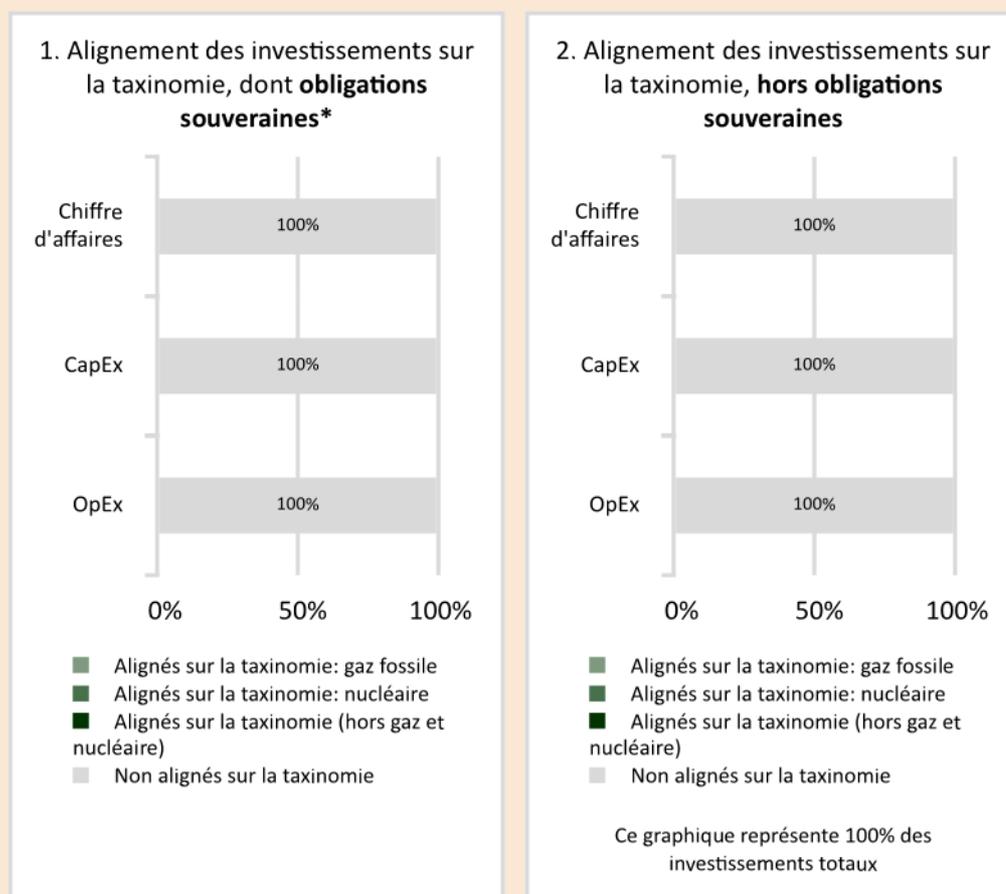
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxinomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également de 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, le fonds ne s'est pas engagé pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors green), les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone, les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le portefeuille a suivi les directives du label V2 Great avec la prise en compte de plusieurs critères ESG notamment l'intensité carbone moyenne de l'univers de référence ainsi que le pourcentage d'émetteurs ayant une politique anticorruption dans le fonds.

En conséquence, nous avons investi sur certains titres ayant une notation extra financière forte (Diageo 2026, Schneider 2030...) Nous avons également investi sur des titres obligataires ayant un critère durable sur le marché primaire (Valeo 2030, Société Générale 2029 , ST Gobain 2030...).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
Non Applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non Applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non Applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38